

Télétravail



Campagne de candidature annuelle



Un nouvel Accord Collectif de Groupe relatif au Télétravail et Droit à la Déconnexion, pour les excercices 2022, 2023 et 2024, a été signé par l'UNSa, avec une prise d'effet au 1er janvier 2022.

Elargissement du télétravail



aux femmes enceintes:
 1 jour supplémentaire
 par semaine de télétravail
 à partir du 6ème mois



aux salariés travaillant
 à temps partiel
 à moins de 80 %



> suppression des quotas

Possibilité de télétravailler hors de la résidence principale







Indemnité télétravail



У

Pour le télétravail régulier :

- 15€/mois pour 1 jour de télétravail par semaine
- 30€/mois pour 2 jours de télétravail par semaine



Pour le télétravail flexible :

. 3€/jour télétravaillé

dans la limite de 30€/mois et 330€/an



Equipement



Accès à la charge du salarié à une offre de chaise de bureau à tarif négocié

Droit à la déconnexion



Ce sujet sera complété lors de la négociation sur la **Q**ualité de **V**ie au **T**ravail qui commencera en septembre 2021.

La campagne de candidature annuelle s'ouvrira très prochainement. L'UNSa vous aide à vous positionner.



Accord exercice 2022-2023-2024 A effet du 1er janvier 2022

Nouveautés 2022

Je suis en **télétravail flexible** et je souhaite **conserver ma formule actuelle**.

Le nouvel accord prévoit le renouvellement automatique UNIQUEMENT pour les salariés en télétravail flexible.

Il est inutile de me repositionner pour le renouvellement du télétravail.

Je souhaite modifier ma formule actuelle.

Je dois **demander la modification de ma formule actuelle**dans l'outil Lifebox lors de la prochaine campagne.



En 2021, le télétravail m'a été refusé au motif «**manque d'autonomie**».

Si en 2022, le télétravail m'était à nouveau refusé pour manque d'autonomie,

je bénéficierais d'un **plan d'accompagnement** afin de gagner en autonomie pour pouvoir accéder prochainement au télétravail.

Pour tous renseignements:

Contactez-nous:



contact@unsacovea.com

Consultez notre site: https://unsacovea.com/

Retrouvez-nous sur



www.facebook.com/groups/unsacoveaniort www.facebook.com/groups/unsacovealevallois www.facebook.com/groups/unsacovealemans